1506 - On ne pourrait pas juger musulman celui qui n’a pas prononcé les deux attestations

question

Si l’on est mécréant depuis sa naissance mais sincère et éloigné de tout péché majeur et si, en plus, on croit que tout le monde a raison et que l’on est pas du tout informé sur l’Islam et que l’on décède dans cet état, où irait-on au jour de la Résurrection ? Puisse Allah vous récompenser par le bien.

la réponse favorite

Louange à Allah.

La personne décrite dans la question ne pourrait pas être considérée comme musulmane, même si elle était de bonne moeurs puisqu’elle n’a pas prononcé les deux attestations, n’a pas cru en Allah comme Maître ni en Muhammad comme prophète ni en Islam comme religion.

La croyance que toutes les religions de la terre sont justes et que leurs adeptes ont tous raison est absolument faux et relève de la plus grande mécréance.

En effet, le Très Haut a dit : Dis: "Sont- ils égaux, ceux qui savent et ceux qui ne savent pas?" Seuls les doués d' intelligence se rappellent. » (Coran, 39 : 9)

et : L' aveugle et le voyant ne sont pas égaux, et ceux qui croient et accomplissent les bonnes œuvres ne peuvent être comparés à celui qui fait le mal. C' est rare que vous vous rappeliez! (Coran, 40 : 58) et : Dis: "Qui est le Seigneur des cieux et de la terre?" Dis: "Allah". Dis: "Et prendrez- vous en dehors de Lui, des maîtres qui ne détiennent pour eux-mêmes ni bien ni mal?" Dis: "Sont- ils égaux, l' aveugle et celui qui voit? Ou sont- elles égales, les ténèbres et la lumière? Ou donnent- ils à Allah des associés qui créent comme Sa création au point que les deux créations se soient confondues à eux? Dis: "Allah est le Créateur de toute chose, et c' est Lui l' Unique, le Dominateur suprême". (Coran, 13 : 16)

et : Dis: "Le mauvais et le bon ne sont pas semblables (Coran, 5 :100) et : L' aveugle et celui qui voit ne sont pas semblables, ni les ténèbres et la lumière, ni l' ombre et la chaleur ardente. De même, ne sont pas semblables les vivants et les morts. Allah fait entendre qui Il veut, alors que toi (Mouhammad), tu ne peux faire entendre ceux qui sont dans les tombeaux. (Coran, 35 : 19-22)

S'agissant de la destinée de la personne en question et quand à savoir si son ignorance constitue une excuse pour elle et quel serait son état au jour de la Résurrection, nous croyons que son sort sera déterminé par Allah le Puissant, le Majestueux. On a déjà répondu à une question similaire sous le numéro 2443. Prière de s'y référer.

Allah le Très Haut le sait mieux.